

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2018-06 du Comité syndical du vendredi 02 mars 2018

**SCHÉMA DE MOBILITÉ DU CŒUR D'HERAULT – ACTION 2018 – MISE EN PLACE D'UNE  
CENTRALE D'INFORMATION NUMÉRIQUE SUR LA MOBILITÉ**

L'an deux mil dix huit le vendredi 2 mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault – 2, parc d'activité le Camalcé – 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 16 février 2018.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL (représentée par Bernard GOUJON), Michel SAINT PIERRE (représenté par Agnès CONSTANT) Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Irène TOLLERET (représentée par Jacques RIGAUD), Jean TRINQUIER, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Louis VILLARET, Fadilha BENAMMAR KOLY (suppléante), |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Béatrice FABRE, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Denis MALLET, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Vu que le Pays Cœur d'Hérault mène actuellement une politique stratégique en faveur de la mobilité. Celle-ci se matérialise par le schéma de mobilité du Pays Cœur d'Hérault. Ce document est composé d'une étude mobilité (diagnostic et projet), d'un plan d'actions 2015-2025 (22 actions détaillées issues de l'étude mobilité) et d'un premier programme opérationnel 2016-2019 (inventaires et descriptifs des opérations à venir sur le territoire, s'inscrivant dans le cadre des 22 actions). Ces documents permettent de présenter un cadre stratégique et opérationnel sur les enjeux de mobilité pour le Pays Cœur d'Hérault.

Considérant que les enjeux de mobilité sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault concernent principalement l'accès à la mobilité pour les populations des communes rurales et la réduction de l'impact automobile par le développement des modes alternatifs. C'est pourquoi il a été envisagé de lancer une action qui vise le développement de l'information autour de la mobilité et des différentes alternatives à la voiture.

Le contenu de cette action 2018 est :

- Conduire une étude de faisabilité de l'action pour évaluer la masse critique de population pouvant utiliser ces outils ;
- Enrichir l'état des lieux réalisé dans l'étude mobilité du PCH, par un travail transversal inventoriant tous les services de déplacements disponibles selon les publics et leurs spécificités, ainsi que toutes initiatives « mobilité » (Passerelles-Insertion, Erca Shantidas...); Recollement et analyse AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces). Décliner et affiner le SDAASP (Schéma Départemental de l'Accessibilité des Services Publics) sur le Pays Cœur d'Hérault ;
- Développer une information actualisée (desserte, horaires, tarifs) et une communication ciblée (intermodalité, mobilité douce) par la création d'un site Internet (Portail INFOMOB) et de son application mobile, ainsi qu'un guide des déplacements articulant les différents modes de transport (covoiturage, réseaux cyclables, transport à la demande, navettes communales, ...). La portée sociale de la plateforme est de cette manière encouragée.
- Sensibiliser et éduquer avec les associations locales sur le thème de la mobilité durable : multimodalité et intermodalité, afin de réduire le budget accordé au transport (voiture



**Plan de financement prévisionnel :**

| Dépense                                                                                                                              |                 |              | Recettes                                                             |                   |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| Poste                                                                                                                                | Montant TTC     | Pourcentage  | Origine du financement                                               | Montants en € TTC | Pourcentage    |
| Phase 1 :<br>Etat des lieux - faisabilité                                                                                            | 15 000 €        | 10%          |                                                                      |                   |                |
| Phase 2 :<br>Conception d'un portail infomobilité : production des contenus, architecture numérique, modules, évolution, maintenance | 22 000 €        | 29%          | Département de l'Hérault<br><i>Phase 1 : 6000 euros déjà notifié</i> | 20.000 €          | 26,00 %        |
| Application mobile                                                                                                                   | 13 000 €        | 17%          | Etat (contrat de ruralité)                                           | 20.000 €          | 26,00 %        |
| Conception et mise en œuvre du plan média                                                                                            | 10 000 €        | 13%          | Région Occitanie                                                     | 20.000 €          | 26,00 %        |
| animation                                                                                                                            | 15 000 €        | 10%          |                                                                      |                   |                |
| <b>Total des dépenses</b>                                                                                                            | <b>75.000 €</b> | <b>100 %</b> | <b>Total des subventions publiques</b>                               | <b>60.000 €</b>   | <b>80,00 %</b> |
|                                                                                                                                      |                 |              | Autofinancement                                                      | 15.000 €          | 10,00 %        |
| <b>Total général TTC</b>                                                                                                             | <b>75.000 €</b> | <b>100 %</b> | <b>Total général TTC</b>                                             | <b>75 000 €</b>   | <b>100 %</b>   |

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès des partenaires concernés. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 6 mars 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 6 mars 2018

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

Publiée le 6 mars 2018  
Transmise le 6 mars 2018